

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
PRES LE PRES LE TRIBUNAL DE
POLICE DE TOULON
BP 5502
83097 TOULON CEDEX

AVIS DE CLASSEMENT SANS SUITE

L'Officier du Ministère Public
à
MAITRE DEHAN YOHAN
174 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS

Références à rappeler :

Référence :
Rédacteur

Cher Maître,

Il a été pris bonne note de votre intervention aux intérêts de lequel est poursuivi

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **000202 REFUS DE PRIORITE PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A UN PIETON REGULIEREMENT ENGAGE DANS LA TRAVERSEE D'UNE CHAUSSEE** ART.R.415-11 AL.1, ART.R.412-37, ART.R.412-38, ART.R.412-39, ART.R.412-40 C.ROUTE. ART.R.415-11 AL.2,AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à en date du
procès verbal n° dressé par avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : P

Après réétude du dossier, votre réclamation relative à l'amende forfaitaire majorée citée en références, est recevable et fondée.

Aussi, je vous informe qu'il est mis fin à l'exercice des poursuites

Une demande de restitution de points a été transmise au BNDC à Paris.

Pour toute demande relative à un paiement (ou prélèvement) déjà effectué, veuillez prendre contact avec la Trésorerie Var-Amendes :

- par courriel à l'adresse suivante : t083023@dgfip.finances.gouv.fr
 - par téléphone au 04 94 12 53 30
du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 13H à 16H

Je vous prie de croire, Cher Maître, à l'assurance de ma parfaite considération.

Fait à TOULON CEDEX le 04/09/2025

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIQUE

